

Programme de formation

Version: V2.01
Màj le 13/05/2025

La fiscalité des sociétés de holding

Objectifs:

Parvenir à une approche complète des sociétés holding (objectifs, constitution, fonctionnement).

Adapter la gestion fiscale des sociétés holding et de la notion capitale de société holding animatrice au regard des conséquences fiscales.

Réaliser des choix de constitution éclairés en matière de structure de groupe en fonction des objectifs voulus. Appréhender le régime mères-filles (conditions d'application et conséquences) et l'option de l'intégration fiscale.

Public concerné et prérequis :

Collaborateurs comptables et professionnels de l'immobilier Aucun prérequis

Intervenant(s): FAGET Raymond

Qualification des intervenants :

Consultant en gestion patrimoniale

Formateur en fiscalité et droit des affaires à l'Université de Droit de Toulouse et de Toulon (Master II)

Moyens pédagogiques et techniques :

Présentation d'exemples pratiques sur grand écran

Remise de support de cours, bibliographie, études et tableaux de synthèses actualisés des publications des lois de finances et des évolutions de la jurisprudence (Code des impôts, instructions administratives BOFIP, RJF édition Francis Lefebvre)

Durée de la formation: 12 heures.

Nombre de participants maximum : 30 stagiaires.

Programme:

1er jour - matin

Définition de la société holding. Intérêt de la constitution d'une société holding, étude des effets de levier juridique, économiques et fiscaux.

1er jour - après-midi

Les modalités des différentes formes de holdings, les conséquences fiscales de la qualification de société holding passive ou animatrice, les conventions entre filiales et sociétés « holding ». Analyse des conventions de prestations de services et de trésorerie.

2ème jour - matin

Conséquences en matière de TVA et de Taxe sur les salaires.

Analyse des différentes solutions à la création d'une société holding (holding par le haut ou par le bas).

2ème jour - après-midi

Les conséquences de l'option pour le régime mères-filles. Les modalités pratiques de l'intégration fiscale.



Programme de formation

Fiscalité

Version: V2.01
Màj le 13/05/2025

Etude des diverses jurisprudences et de la doctrine administrative.

Modalités d'évaluation des acquis :

Quiz général en fin de formation Questions / Réponses Questionnaire de satisfaction

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la règlementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Taux de satisfaction de la formation : Nouveauté 2° S 2025

Conditions tarifaires: nous consulter